

## **Le calendrier scolaire**

Le calendrier scolaire est un outil très important. On y trouve la date de début des classes, les journées de congé et les dates des rencontres avec les parents. Le calendrier affiché sur le site internet du CSSMB présente les paramètres généraux. Pour une information complète, vous devez vous référer au calendrier de votre école, généralement disponible sur le site internet. Au premier regard on y voit beaucoup de chiffres et de formes géométriques, mais vous verrez, vous vous y habituerez bien vite...

### **Les congés**

Il y a deux types de congés : les jours de fête, comme Noël, Pâques ou la Fête du travail sont représentés par un carré vert. On compte 15 de ces journées où toutes les activités sont suspendues, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de service de garde. 10 de ces journées sont prises à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel an.

### **Les journées pédagogiques**

Le deuxième type de congé est lié aux journées pédagogiques. Sur le calendrier, elles sont représentées par un triangle jaune pointant vers le haut. Les cours sont alors suspendus et les enseignantes et enseignants en profitent pour planifier les cours et suivre des formations. À ces dates, le service de garde est ouvert toute la journée. Les élèves doivent cependant s'y inscrire au préalable et le transport scolaire n'est pas offert.

### **La semaine de relâche**

Au début du mois de mars, l'école fait relâche pendant cinq jours. Ces journées sont elles aussi représentées par un triangle jaune, mais celui-ci pointe vers le bas. Il n'y a pas de service de garde pendant la semaine de relâche.

### **Les journées de tempête**

Le climat québécois est rigoureux. Il arrive parfois que la neige soit si abondante que nous devons fermer les écoles. Remarquez que ça n'arrive pas souvent. Lorsque c'est le cas, l'information est diffusée sur le site internet et les réseaux sociaux du CSSMB. Elle est également partagée avec les médias montréalais. Le CSSMB planifie deux journées tempête par année. Si elles ne sont pas utilisées, elles se transformeront en journées pédagogiques, au printemps. Ces journées sont indiquées sur le calendrier scolaire de votre école.

### **Les journées d'accueil**

Les deux premières journées de l'année scolaire sont représentées par un cercle rouge. Votre enfant ira à l'école seulement la moitié de la journée. Il pourra ensuite aller au service de garde ou retourner à la maison.

### **Le 30 septembre**

Enfin, nous portons à votre attention la journée du 30 septembre. Le ministère de l'Éducation a déterminé que c'est celle où il valide la présence des élèves. Cette donnée servira à calculer le financement des écoles. Il est donc particulièrement important que votre enfant soit présent.

\*\*\*

Tout cela fait beaucoup de dates ; pourquoi ne pas tout de suite prendre quelques minutes pour les inscrire à votre agenda ?